



COMMUNE DE BREGY

PLU

**SERVITUDES D'UTILITE
PUBLIQUE**

ARRÊT

PORTER A CONNAISSANCE

Commune de BREGY

ALIMENTATION EN EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Commune alimentée par le captage de BREGY (01544X0034 ; DUP du 12/03/2003)

GESTION DES EAUX USEES ET PLUVIALES :

La cohérence du zonage d'assainissement avec le PLU doit être vérifiée. Ce zonage doit figurer dans les annexes sanitaires du PLU.

Préconisations :

- Une distance d'éloignement importante (au minimum de 100 m, si possible plus), entre les habitations, bâtiments sensibles (ERP) et la station d'épuration est nécessaire ; le zonage devra pérenniser cette disposition.

LE BRUIT :

En référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) ce projet doit assurer « ...la réduction des nuisances sonores et la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature » (article L 121-1 du code de l'urbanisme).

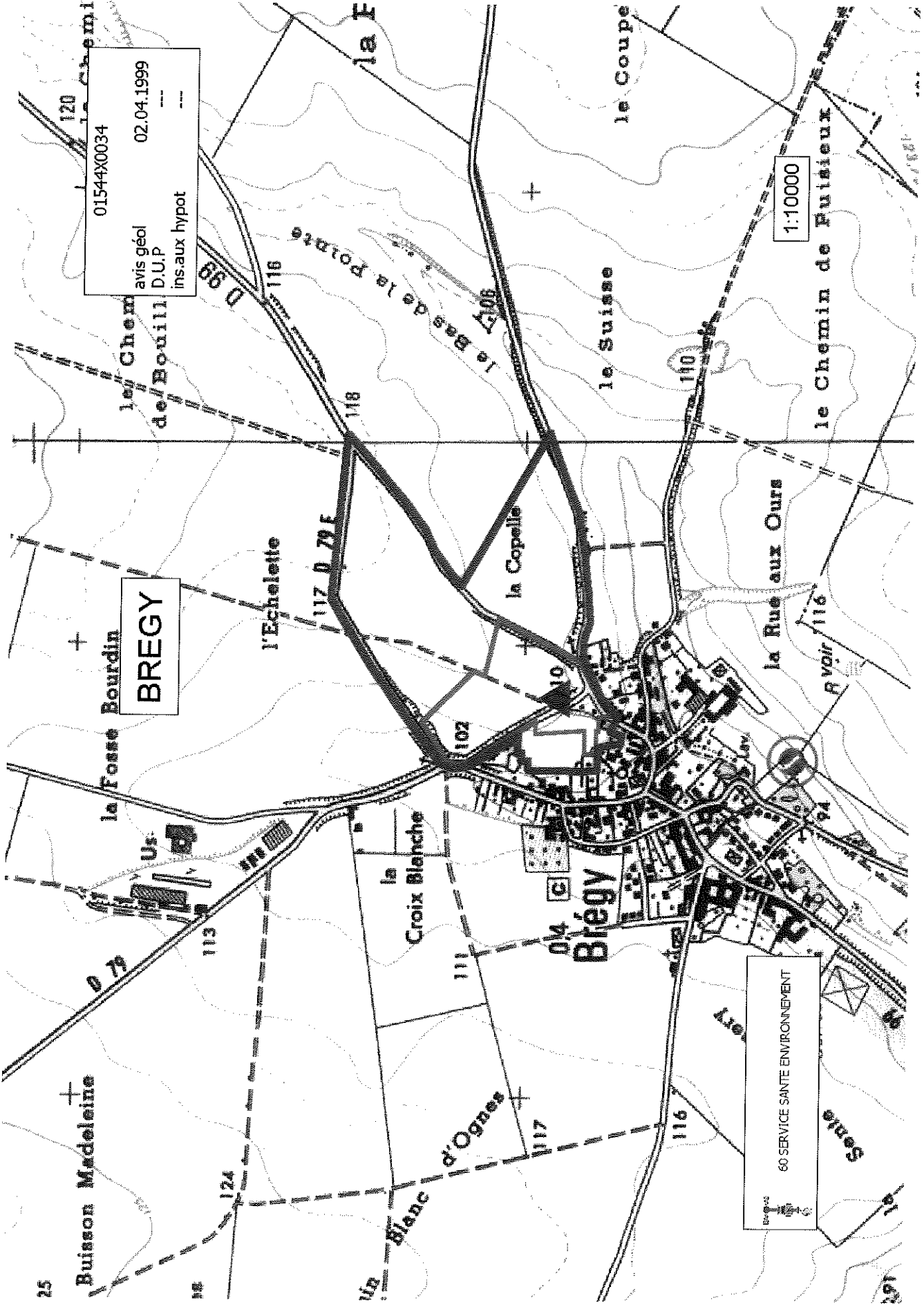
Une attention toute particulière doit être portée à la juxtaposition de limites de zones acoustiquement incompatibles.

QUALITE DE L'AIR :

Mieux maîtriser et réduire l'exposition à la pollution de l'air extérieur est une nécessité compte tenu de l'impact reconnu sur la santé humaine (asthme, allergie, ...) ; la mise en œuvre du PLU doit être l'occasion d'une réflexion sur la prise en considération de cet aspect de la santé publique (ex : création d'une zone d'habitat sous influence de vents dominants provenant d'une zone industrielle).

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

La commune est classée zone à risque d'exposition au plomb.



01544X0034
avis géol
D.U.P
ins. aux hypot
02.04.1999

BREGY

60 SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT
1:10000

25

Buisson Madeleine

la Fosse Bourdin

le Chemin de Bouill

l'Echelette

la Croix Blanche

Blanc d'Ognès

la Copelle

Brégy

le Suisse

le Coupe

la Rue aux Ours

le Chemin de Puitsieux

Santa

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

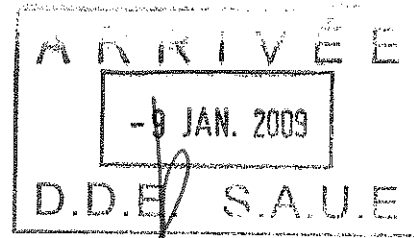
Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement de Picardie

Groupe de Subdivisions de l'Oise
Chef de Groupe

Affaire suivie par Jean-Claude DANGREVILLE
☎ 03.44.10.54.00

Mel : jean-claude.dangreville@industrie.gouv.fr

M:\ICPE\0_URBANISME\Elaboration_PLU_CC\PLU_IC\090106_PLU_BREGY.doc
IC/005/09-JCD/ND



Beauvais, le 6 janvier 2009

Le Chef de Groupe de Subdivision de l'Oise

à

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de l'Oise

OBJET : Commune de BREGY - Elaboration du PLU
REF. : Votre transmission du 2 décembre 2008

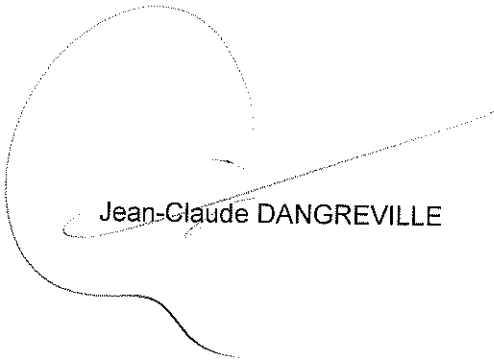
Suite à votre consultation rappelée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne dispose pas d'étude technique en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement concernant des établissements situés sur le territoire de cette commune.

En outre, la commune comporte les établissements soumis à autorisation suivants :

ECOVAL	Régénération de solvants
SOCIETE FRANCAISE D'ASSAINISSEMENT	Industries diverses

La commune ne comporte pas à ma connaissance d'ouvrage de transport de gaz naturel.

Il n'y a pas lieu d'associer la DRIRE au groupe de travail qui sera chargé de l'élaboration du PLU.



Jean-Claude DANGREVILLE